

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 20 septembre 2021
N° CP-2021-8-14-2

14^{ème} Commission

Commission Agglomération de Mulhouse

Service instructeur

Délégation territoire agglomération de Mulhouse

Service consulté

PROLONGATION DU DÉLAI DE VALIDITÉ DE LA SUBVENTION ACCORDEE A MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION POUR LE PROJET HORIZON AFRIQUE DU PARC ZOOLOGIQUE ET BOTANIQUE DE MULHOUSE

Résumé : Le présent rapport a pour objet de prolonger le délai de validité de l'aide départementale accordée à Mulhouse Alsace Agglomération pour la réalisation du projet d'aménagement de l'espace Horizon Afrique du Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse.

Par délibération du 21 octobre 2019, l'Assemblée départementale du Haut-Rhin a accordé une subvention de 1 000 000 €, soit 12,9% d'une dépense subventionnable de 7 750 000 € HT à Mulhouse Alsace Agglomération pour son projet d'aménagement de l'espace Horizon Afrique du Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse.

Un acompte de 500 000 € a été payé le 5 décembre 2019, le solde sera versé au vu des justificatifs d'achèvement de l'opération.

Le porteur de projet a jusqu'au 25 novembre 2022 pour faire parvenir à la collectivité les pièces nécessaires au versement de l'aide.

Par correspondance du 7 juillet 2021, Mulhouse Alsace Agglomération a sollicité la Collectivité européenne d'Alsace pour proroger la durée de validité de l'aide de deux ans.

En effet, suite à une première consultation des entreprises déclarée infructueuse, le démarrage des travaux a pris un retard conséquent et Mulhouse Alsace Agglomération ne sera pas en mesure de transmettre le dossier de demande de paiement dans les délais.

Il vous est proposé de répondre favorablement à cette demande et de proroger le délai de validité de l'aide départementale attribuée à Mulhouse Alsace Agglomération de deux ans, soit jusqu'au 25 novembre 2024.

La Commission territoriale de l'Agglomération de Mulhouse réunie le 6 septembre 2021 a rendu un avis favorable à cette demande.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de prolonger jusqu'au 25 novembre 2024, conformément à la demande de Mulhouse Alsace Agglomération du 7 juillet 2021, le délai de validité de l'aide départementale de 1 000 000 € accordée pour la réalisation du projet Horizon Afrique du Parc Zoologique et botanique de Mulhouse.

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget de la Collectivité européenne d'Alsace sur l'opération P063O014 - 876 - 204 - 2041482 - 515.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY